

# Compte-rendu succinct du conseil municipal du 18 février 2021

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 14 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### 1- COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a arrêté la liste et la composition des commissions municipales.

## COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

### 2- REPRESENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Par un vote à bulletin secret le Conseil Municipal a procédé à la désignation du représentant titulaire de la commune au sein de la commission intercommunale aménagement du territoire, urbanisme et mobilité.

Monsieur Thierry BENOITEAU a été désigné pour être le représentant de la commune.

## URBANISME

### 3- DENOMINATION DE RUES

Le Conseil Municipal décide de donner les noms suivants pour les rues du secteur C de la ZAC de l'Île Perdue :  
Rue du Petit Pâtis, Rue du Colza, Rue de la Luzerne.

## FONCIER

### 4- REGLEMENT DE L'AIDE « PASSEPORT ACCESSION » POUR L'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE – SECTEUR C DE LA ZAC DE L'ILE PERDUE

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place du PASSEPORT ACCESSION pour 10 lots du secteur C de la ZAC de l'Île Perdue (lots 12, 13, 15, 17, 18, 20, 22, 26, 28, 30) dans les conditions exposées.
- FIXE l'aide accordée pour chacun de ces 10 terrains à 15.000 €, soit une aide financière globale de 150.000 €. L'aide financière sera versée à l'aménageur à la signature de l'acte de cession.
- APPROUVE les conditions d'éligibilité au PASSEPORT ACCESSION et les critères préférentiels permettant de classer les dossiers des demandeurs en cas de nombre de dossiers éligibles supérieurs à 10, dans les conditions fixées dans le règlement de l'aide.
- CONFIE à la commission d'urbanisme l'analyse des dossiers des demandeurs et leur classement au vu des critères d'éligibilité et de classement.
- APPROUVE LA CLAUSE ANTI SPECULATIVE telle que libellée en annexe de la délibération et de confier à l'Aménageur, Vendée Expansion, le soin d'insérer cette clause dans le Cahier des charges de cession des terrains ainsi que dans chaque acte individuel de cession.
- AUTORISE Mme le Maire à attribuer et à verser ladite prime à l'aménageur au moment de l'acquisition par les acquéreurs éligibles au vu de la sélection opérée par la commission d'urbanisme au regard des critères d'éligibilité et des critères préférentiels ci-dessus, après vérification faite par l'ADILE des documents suivants :
  - Avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
  - Offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
  - Attestation de propriété délivrée par le notaire ;
- MODIFIE en conséquence le règlement de l'aide passeport accession.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **ZAC D'HABITATION « L'ILE PERDUE »**

### **5- CONCESSION D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU SECTEUR C CONCERNES PAR LE « PASSEPORT ACCESSION »**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les prix de vente des 28 lots selon la grille présentée.

## **SYDEV**

### **6- RUE DE L'ILE PERDUE – CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition du SyDEV relative aux travaux d'éclairage public de la rue de l'Île Perdue,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante.

## **URBANISME**

### **7- DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le déplacement du candélabre avec une prise en charge financière égale entre les deux parties.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

## **ONF**

### **8- PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 POUR LA POINTE DU PAYRE ET LA FORET DOMANIALE DE LONGEVILLE**

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE Ce programme annuel d'entretien
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

## **FINANCIER**

### **9- MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2021**

Le Conseil Municipal décide :

- DE CREER un abonnement supplémentaire saisonnier d'une durée de trois mois.
- D'ARRETER les tarifs correspondants des différents abonnements en mettant en œuvre une dégressivité pour favoriser les abonnements de longue durée.

## **FONCIER**

### **10- CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de céder à la SCI JAPI selon le plan annexé, les parcelles AN 564, 565 et une partie de la parcelle 190, pour une surface totale de 483 m<sup>2</sup> au prix de 140 000 € nets vendeur.
- AUTORISE Madame le maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié correspondant.

*Madame le Maire lève la séance à 22h13.*